



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00018 U6201

Adresse du projet : 11 rue du HAVRE 62300 Lens

Déposé en mairie le : 21/01/2026

Reçu au service le : 30/03/2026

Nature des travaux: 12175 Modifications de l'aspect extérieur

Demandeur :

Monsieur ROCHE David

11 Bis rue de PARIS

62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

En raison des grandes surfaces plastiques de teinte blanche, les menuiseries en PVC portent atteinte tant au caractère de ce bâtiment de qualité en brique avec modénatures caractéristique des années 1950, qu'à la qualité de la zone tampon.

Par conséquent, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet dans l'état.

Un nouveau projet respectant les prescriptions suivantes pourrait recevoir un avis favorable :

- Les menuiseries neuves doivent reprendre la même composition, la même taille des vitrages et les mêmes profils fins moulurés que les existantes. Pour cela, les menuiseries neuves doivent être en acier ou aluminium thermolaqué avec ouvrants cachés.
- Le suremploi des menuiseries blanches banalise fortement les quartiers et l'identité urbaine. Des teintes colorées (vert d'eau, gris-vert, vert foncé) doivent être mise en œuvre pour mettre en valeur les modénatures blanches en béton et les façades en brique.
- Si des volets roulants sont installés, leurs coffres doivent être disposés à l'emplacement des coffres anciens à l'intérieur de la construction, à l'arrière du linteau, non visibles depuis l'extérieur.

Fait à Arras



Sign  electroniquement par
Andr ea TUDOR-HENON
Le 30/04/2026   22:06

Architecte des B timents de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une d cision d finitive sur le dossier. Cette d cision sera prise par l'autorit  comp tente charg e de d livrer les autorisations de travaux. Par cons quent, le demandeur ne peut pas d buter les travaux   la r ception de cet avis.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.